



**DEMANDE DE VISA TEMPORAIRE ELEVAGE
POUR ENVOI DE BREEDING CLEARANCE NOTIFICATION**

Nom du cheval Horse Name	
N° SIRE	
N° UELN	
Demandeur Applicant	
Destination finale Final destination	
Via Transit or quarantine	
Date de départ Date of departure	
Pour retour dans le pays de provenance To return home	
Pour être saillié par To be covered by	
Statut actuel : Vide ou Maiden Present status : Barren ou Maiden	
Pleine de in foal to	
Suivée d'un produit (Mâle/Femelle) par With (colt/filly) at foot by	
Numéro du compte FG à débiter ou chèque de banque française à l'ordre de France Galop ou virement bancaire	
Date	
Signature	

Formulaire à renvoyer à France Galop impérativement 8 jours avant la date de départ.

Joindre la copie des pages suivantes : origines + signalement + visas.

Les frais de visa sont de 52,80 €.

Le BCN sera envoyé par France Galop à l'Autorité Hippique du pays de destination.
La validité est de 9 mois maximum à compter de la date de départ, sans changement d'itinéraire.
The validity is 9 months maximum from the date of departure with no change of itinerary.